



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

FORMATION MOBILITE CONDUCTEUR DE TAXI

04ENR_FIP_FormationTaxiMobilite

Code(s) NSF : 311

Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Nov 2025

Public :

Titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de Taxi en cours de validité, souhaitant obtenir l'autorisation d'exercer dans un autre département.
Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Etre titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de Taxi en cours de validité, délivrée dans un autre département.

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

14 heures de formation
soit 2 journées de 7 heures

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalité d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous consulter

Objectif de qualification :

NC

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'identifier et appliquer les caractéristiques départementales de son activité (réglementation et connaissance du territoire).

Compétences visées et résultats attendus :

- Analyser et appliquer la réglementation spécifique du nouveau département d'activité (tarification, conditions de stationnement, suppléments applicables).
- Développer ses connaissances du territoire concerné (topographie, réseau routier, lieux d'intérêt)

En 2024, 25 personnes se sont inscrites et ont suivis intégralement la formation dont 25 ont répondu à notre enquête pour un taux de satisfaction de 96%.

Taux de recommandation : 100%

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Ardennes :
8 rue de Clèves
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03.24.56.81.81
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de l'Aube :
37 Rue des Bas trévois
10000 TROYES
Tél. : 03.25.82.62.06
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.40.64.94
formation51@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Haute-Marne :
9 rue Decrès
52000 CHAUMONT Cedex
Tél. : 03.25.32.19.77
formation52@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meurthe-et-Moselle :
4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE BRIEY
Tél. : 03.83.95.60.58
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meuse :
Route du Pont de Dammarie
Bâtiment les Roises 3e étage
55000 SAVONNIERES-DEVANT-BAR

23 rue de la Belle Vierge
55100 VERDUN
Tél. : 03.29.79.76.65
formation55@cma-grandest.fr

Contenu :

Conformément au référentiel de l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi :

- Module A : connaissance du territoire du département dans lequel le bénéficiaire souhaite exercer – 7h
Topographie et tourisme : connaissance des trajets départementaux et urbains, Connaissance des curiosités locales, monuments et lieux historiques
- Module B : réglementation locale du département dans lequel le bénéficiaire souhaite exercer – 7h
Les caractéristiques de la réglementation locale des taxis ainsi que la connaissance des structures préfectorales et municipales
Les caractéristiques de la convention TAP appliquée dans le département, la tarification et les équipements obligatoires.

Organisation de la formation :

- Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréés :
- Préfecture de Meurthe et Moselle sous le numéro 01-54-2021
 - Préfecture de la Marne sous le numéro A21-51-01
 - Préfecture des Ardennes sous le numéro 167-2020-01
 - Préfecture de la Haute-Marne sous le numéro 52-2021-02-73
 - Préfecture de l'Aube sous le numéro 2020-001
 - Préfecture de la Meuse sous le numéro 2022-001

Le lieu de formation doit être dans le département d'exercice souhaité.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et fin de séquences
- Evaluation de fin de formation sous forme de quizz
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi.

Coût de la formation :**20€/H TTC par stagiaire**

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

Equipements :

- Salles d'enseignement équipées de tableaux numériques et/ou vidéoprojecteur
- Accès WIFI
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Participants :**20 stagiaires/session (max)**

Session ouverte à partir de 9 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

NC

Possibilité de poursuites d'études :

NC

Qualification des formateurs :

Conformément à l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de T3P, et à la formation mobilité des conducteurs de taxi, nos formateurs sont titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)